

Les projets d'accords sur les règles commerciales qui devraient émerger cette semaine des entretiens de Genève contiendront probablement les éléments de ce qui pourrait effectivement être une réforme et une adaptation systématiques de l'Accord général pour ce qui concerne les pratiques commerciales loyales et déloyales. Les nouveaux accords multilatéraux sur les subventions, sur les mesures compensatoires et sur les pratiques antidumping auront une importance toute particulière pour le Canada. Par exemple, notre objectif pour les subventions et mesures compensatoires sera de mieux définir les subventions qui faussent les échanges et d'établir des critères pour exempter le développement régional et la recherche-développement de l'imposition de droits compensateurs.

En ce qui concerne les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les textes des accords devraient contenir un ensemble complet de nouvelles règles. Ces règles renforceront le niveau de protection des normes internationales pour ce qui est des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce, des appellations d'origine et des autres droits de propriété intellectuelle. En outre, elles élimineront divers aspects discriminatoires des mesures coercitives prises sur les marchés intérieurs et aux frontières, ainsi que les mesures unilatérales de restriction du commerce auxquelles font face les exportateurs canadiens.

Quant au commerce international des services, secteur d'activité économique qui croît fortement au Canada et à l'étranger, nous nous attendons à ce que l'arrangement global de Genève comprenne un nouvel ensemble de règles internationales sous forme d'Accord général sur le commerce des services, équivalent de l'Accord général pour le commerce des marchandises. Cet ensemble de règles fondamentales visera à faire en sorte que les régimes commerciaux soient ouverts, transparents et non discriminatoires dans le monde